



PSYCHIATRIE : NOUS SOMMES TOUS PARTIE PRENANTE !

Ces dernières semaines, des drames ont marqué l'actualité. Ils renvoient à chacun de nous des questions : comment les éviter ? Comment en parler ? En quoi la psychiatrie est-elle responsable des soins à prodiguer ? En quoi la société a-t-elle un devoir d'accompagner ? Ces questions sont nôtres parce que nous sommes partie prenante.

Il n'y a pas de réponses en noir ou blanc. Nous connaissons la complexité des parcours individuels. Cette complexité est à la fois cause et conséquence de la stigmatisation dont sont victimes les personnes vivant avec des troubles psychiques. Cette stigmatisation s'étend à leur entourage, aux soignants et aux lieux de soins.

Dans son rapport sur le financement de la psychiatrie, Martine Wonner écrit : **"La psychiatrie hospitalière est la fois sous-dotée et mal financée"**. De nombreux rapports ont été écrits, des commissions mises en place, des solutions proposées, mais la psychiatrie reste divisée et n'arrive pas à penser une stratégie globale intégrant ce que peuvent apporter les sciences biomédicales et les sciences sociales aux soins et au "prendre soin".

Dans un [communiqué de presse](#) avec nos partenaires nous avons rappelé toute l'importance que revêt le **projet de loi de transformation du système de santé**. Nous avons remis l'accent sur la nécessité d'améliorer la structuration de l'offre de soins au service des patients, et sur les nécessaires cohérences et complémentarités entre l'offre de soins, le secteur médico-social et l'intégration dans la cité

En effet, la sous-dotation du sanitaire s'étend au médicosocial et au social. Est-elle une conséquence de la stigmatisation accrochée à la maladie mentale (83% du grand public, 70% des conseillers départementaux et 77% des personnels de santé hors de la psychiatrie considèrent la schizophrénie comme "dangereuse",

selon le [Grand Baromètre de la Schizophrénie de 2018](#)) ? Au travers de ces chiffres **nous voyons que la stigmatisation n'est pas que le fait des médias**, même si ils y contribuent. L'incapacité de chacun à se projeter dans ces maladies alors qu'une personne sur 4 est touchée par des troubles psychiques doit nous faire réfléchir sur les moyens que nous, associations de familles, devons mettre en œuvre pour soutenir la déstigmatisation. Une maladie psychique, comme toutes les maladies, cela se soigne en tenant compte des spécificités qui lui sont liées, et comme pour toute maladie, il faut soigner tôt, avant que les symptômes altèrent trop la perception du réel, avant que le handicap fonctionnel devienne important, avant que les personnes, faute de soins et d'accompagnement, occupent les couloirs du métro ou se retrouvent en prison.

C'est pourquoi en ces semaines des Semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISM), vos **engagements de bénévoles pour contrer les idées fausses**, avec l'appui de vos partenaires, sont si importants. C'est pourquoi nous nous sommes engagés pour déployer les premiers secours en santé mentale (PSSM) auprès du plus grand nombre. C'est pourquoi nous avons développé une offre pour les familles confrontées à des troubles du comportement de leur enfant. C'est pourquoi nous élargissons nos offres de formation en direction des aidants. C'est pourquoi il nous faut **promouvoir et soutenir la parole des personnes concernées**. Avec tous, nous pouvons ouvrir des chemins pour sortir des *a priori* et construire des conditions propices pour que chacun vive selon ses choix et ses capacités sa propre vie de citoyen .

Vous pouvez nous rejoindre pour partager avec nous ces combats.

Marie-Jeanne Richard, Présidente

MISSION FLASH SUR LE FINANCEMENT DE LA PSYCHIATRIE : LES CONCLUSIONS

La Commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale a chargé Martine Wonner, députée du Bas-Rhin et psychiatre, d'une **"mission flash" sur le financement de la psychiatrie**. Une vingtaine d'auditions a eu lieu en janvier 2019 (professionnels de santé, usagers, directeurs d'établissement, syndicats, administration...), l'Unafam a été entendue. La rapporteure a rendu ses conclusions* le 6 février. Elles sont sans appel : **la psychiatrie hospitalière est la fois sous-dotée et mal financée**. Selon ce rapport, au-delà de la hausse et de la répartition des financements, une réforme structurelle est urgente, et en particulier pour :

- ▶ Favoriser la **prévention et la réhabilitation psycho-sociale**, grâce à une véritable coordination avec le secteur social, médico-social et les soins de ville ;
- ▶ **Prendre en compte l'activité des établissements** et financer l'innovation ;
- ▶ Permettre le développement d'une **expertise spécialisée** en psychiatrie, sans toutefois renoncer à l'objectif d'une offre de

premier recours réactive et accessible à toutes et tous, sur l'ensemble des territoires.

La rapporteure plaide, en outre, pour la **création d'un délégué interministériel à la santé mentale** et souhaite qu'une mission d'information s'empare de la question plus générale de l'organisation des soins psychiatriques et, plus largement, de la prise en charge de la santé mentale.

En parallèle de la parution de ce rapport, Marie-Jeanne Richard a notamment été reçue en direct sur le plateau de l'émission **"Ca vous regarde" de La Chaîne Parlementaire (LCP)**, sur celui de **"28 minutes" sur Arte** et s'est exprimée dans **Le Monde**. Elle a rappelé les revendications de l'Unafam et pointé du doigt les manquements du système psychiatrique français, mais aussi la nécessité de penser la vie des personnes hors de l'hôpital, en amont et en aval, et de l'alliance thérapeutique.

* Lire la [synthèse](#) en pdf, voir la [vidéo](#) de la communication et du débat

LOGEMENT : ET NOS VOISINS EUROPÉENS, COMMENT FONT-ILS ?

L'Unafam a pris part à l'appel à projets CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) "Et nos voisins européens, comment font-ils ? - Empowerment, habitat et citoyenneté des personnes en situation de handicap psychique".

Roselyne Touroude, Vice-présidente de l'Unafam, a représenté les familles au sein du Groupement de coopération sanitaire (GCS) pour la recherche et la formation en santé mentale dans le cadre de cette mission visant l'observation et le recueil de données sur des **pratiques innovantes en Europe concernant l'accès et le maintien dans le logement des personnes en situation de handicap psychique**. Ces voyages d'études ont mené le groupe à Trieste, à Nottingham et à Séville.

AIDES SOCIALES : DES DEVOIRS INCOMBANT À L'ÉTAT ET NON AUX ALLOCATAIRES !

À la suite des propos tenus par le Premier ministre le 15 février dans le Finistère ([voir la vidéo diffusée sur France 2](#)) et réitérés le 19 février à l'Assemblée nationale, les associations réunies au sein du collectif ALERTE* ont fait part de leur inquiétude de voir la question des **"contreparties" aux aides sociales** revenir sur le devant de la scène politique, instaurant une défiance à l'égard des allocataires.

Les récentes affirmations d'Édouard Philippe sur la nécessité de conditionner le versement des prestations sociales à des contreparties d'activités ou d'activités d'intérêt général ont, en effet, fortement interpellé les associations de solidarité.

Quelques mois seulement après la présentation de la stratégie pauvreté par le président de la République, ces déclarations viennent confirmer un **risque de stigmatisation des plus précaires**. Les associations membres du Collectif ALERTE

APPEL À CANDIDATURES : REJOIGNEZ NOS BÉNÉVOLES !

L'Unafam a besoin de vous pour l'aider à mener à bien ses **grands chantiers : accès aux soins, ressources, emploi, logement, accompagnements, éducation, recherche...**

Vous voulez nous aider à défendre nos positions dans nos différents **mandats de représentations nationaux**, ou nous aider dans la mise en place des **formations des aidants** ?

Parmi les recommandations énoncées dans le [rapport](#) :

- ▶ Favoriser la **participation des usagers et des aidants** à tous les niveaux d'organisation municipaux : logement, santé, social, loisirs, formation des professionnels, pair-aidance (associative et professionnelle)
- ▶ Favoriser l'**approche pluridisciplinaire** pour faciliter le parcours de la personne en fonction des événements de sa vie
- ▶ Développer un métier de **"réfèrent"** : gestionnaire de cas (*case manager*), accompagnateur du quotidien
- ▶ Faciliter la création de dispositifs pérennes sans lourdeur administrative, **labelliser** les programmes efficaces.

demandent au gouvernement de ne pas conditionner le versement des aides sociales à une activité mais de **lutter activement contre le non recours à ces prestations**. Il appartient de plus à l'État de proposer aux allocataires un **accompagnement de qualité afin de favoriser leur insertion durable dans la société**, en facilitant le retour à l'emploi comme le souhaite la majorité des bénéficiaires des minima sociaux.

L'Unafam sera particulièrement attentive au respect de ces principes, y compris lors des futures remontées du Grand Débat national et de la concertation annoncée sur le revenu universel d'activité.

**37 fédérations et associations nationales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion membres de la Commission lutte contre la pauvreté de l'UNIOPSS, dont l'Unafam et des collectifs inter-associatifs locaux présents dans 14 régions (Uriopss)*

N'hésitez pas à vous engager en mettant vos compétences et vos talents au service de tous ! Rejoignez-nous comme administrateurs ou comme bénévoles dans les différentes commissions qui, par leur réflexion, aident à définir les positions de l'Unafam.

Le dossier est téléchargeable [sur le site Internet de l'Unafam](#).

FOCUS

Décision de la CDAPH : quels recours ?

Lorsque la personne en situation de handicap (ou son représentant légal) n'est pas satisfaite de la décision rendue par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH), elle peut demander une conciliation, une médiation, ou encore déposer un Recours Administratif Préalable Obligatoire (RAPO). Ce RAPO est obligatoire avant tout recours contentieux.

Il existe différents types de recours :

- ▶ **La médiation / conciliation** : ce sont des procédures faisant intervenir un tiers indépendant dont le rôle consiste à faciliter la négociation entre les parties à un litige en vue de son règlement par une solution définitive;
- ▶ **Le Recours Administratif Préalable Obligatoire**

(**RAPO**) auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) ou du président du Conseil départemental (pour la Carte Mobilité Inclusion) : toute personne qui estime que la décision prise n'est pas conforme aux textes ou à sa situation peut former un recours administratif préalable obligatoire devant la MDPH dans les 2 mois qui suivent la notification de la décision. La CDAPH doit alors de nouveau se prononcer sur la demande en question;

- ▶ **Le recours contentieux** auprès du Tribunal de Grande Instance et du Tribunal Administratif (faisant suite à un RAPO).

Pour plus d'information sur ces procédures, n'hésitez pas à contacter [votre délégation](#).

LA SANTÉ MENTALE À L'ÈRE DU NUMÉRIQUE, QU'EN PENSEZ-VOUS ?

À l'occasion des **30^{èmes} Semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISM) du 18 au 31 mars 2019** sur le thème : "Santé mentale à l'ère du numérique", l'Unafam organise de nombreuses manifestations, seule ou en coopération avec ses partenaires dans des collectifs SISM locaux.

Avec l'essor des nouvelles technologies, le numérique prend une place de plus en plus importante dans nos vies et touche aujourd'hui indéniablement la sphère de la santé mentale.

Le numérique présente des opportunités pour les outils de promotion et de prévention de la santé mentale comme pour le soin et l'accompagnement des personnes concernées par les troubles psychiques. **Mais une vigilance accrue est nécessaire** quant aux potentielles sources de mal être et de désinformation, inhérentes à ces technologies digitales

Ces questions pourront être abordées lors des actions organisées pendant les SISM 2019. Le programme des événements par et en partenariat avec l'Unafam pour les SISM est consultable [sur notre site Internet](#).



JOURNÉES DE LA SCHIZOPHRÉNIE : L'UNAFAM PARTENAIRE

"Tout débute par une connexion – Le traitement de la schizophrénie aussi" : c'est avec ce message positif menant au processus de rétablissement qu'est portée la campagne 2019 de l'**Association des Journées de la Schizophrénie (JdS), dont l'Unafam est partenaire**, à l'occasion de la 16^e édition des Journées qui se tiendront du 16 au 23 mars. Objectif de cette semaine d'actions : mieux faire connaître la schizophrénie, les possibilités de traitement, de prise en charge et de suivi, ainsi qu'un éventail des moyens existants qui permettent une (re)connexion du malade pour (re)créer du lien, afin qu'il amorce un cheminement personnel vers son rétablissement. Des événements de sensibilisation grand public sont ainsi organisés en France, en Belgique, en Suisse, au Luxembourg, mais aussi en Algérie, au Cameroun, au Liban et au Togo : conférences, lectures, spectacles, événements sportifs...

Programme disponible sur : <https://schizinfo.com/>



PREMIERS SECOURS EN SANTÉ MENTALE : OÙ EN SOMMES-NOUS ?

Après d'importants travaux d'adaptation, les premières sessions "test" auront lieu au mois d'avril. Après celles-ci, des sessions de 2 jours en direction du grand public (non spécialisé dans le domaine de la santé mentale) pourront commencer à se déployer dans nos départements.

Les sujets étudiés vont de la dépression et des troubles anxieux à la psychose et aux problèmes liés à la dépendance, avec des focus sur les comportements suicidaires, le stress post-traumatique, les états sévères de psychoses et ceux liés à la consommation d'alcool et de substances toxiques.

L'Unafam, avec l'appui de ses réseaux régionaux et départementaux, s'impliquera dans cette **action de déstigmatisation et de prévention** avec ses formateurs accrédités par PSSM France.

Information : formation@unafam.org

LA FAIM DES FOUS : UN ÉCLAIRAGE SUR LE PASSÉ

Franck Seuret, réalisateur du documentaire "La faim des fous", dont l'Unafam est partenaire, met son film à disposition des délégations pour l'organisation de projections qui peuvent être l'occasion de débats, d'échanges. Pour rappel, ce film rend hommage aux 45 000 hommes et femmes morts de faim dans les hôpitaux psychiatriques en France entre 1940 et 1945. Cet éclairage du passé permet au réalisateur de questionner par ailleurs le présent car selon lui, **l'histoire des "internés" morts de faim interroge l'acceptation des vulnérabilités dans le monde d'aujourd'hui**, les hiérarchisations persistantes des vies, les discriminations dont sont encore victimes les personnes les plus fragiles.

Bande-annonce disponible [ici](#)

Agenda

LA PLACE DE L'AUDIOVISUEL DANS LA PSYCHIATRIE

Le Centre National Audiovisuel en Santé Mentale (CNASM) organise le **6 mars 2019** au Ministère de la Santé (Paris) un colloque pour aborder les questions relatives à la place de l'audiovisuel dans le champ de la santé mentale et de la psychiatrie, avec débats et projections.

Gratuit et libre d'accès sur invitation dans la limite des places disponibles. Informations [ici](#)

DEUXIÈMES JOURNÉES DE PSYCHIATRIE

Les 2^{èmes} journées de psychiatrie adulte de la Fédération Française de Psychiatrie sont organisées à Paris au Ministère de la Santé et des Solidarités les **11 et 12 mars 2019**. Elles auront pour thème : "informer, annoncer, parler... pour contribuer au rétablissement". Roselyne Touroude, Vice-présidente de l'Unafam, y interviendra.

Programme et inscriptions : [ici](#)

3ÈME ÉDITO DU PSYCHODON

Le troisième Editio du Psychodon, qui rassemble et fédère les acteurs de la maladie psychique et dont l'Unafam est partie prenante, aura lieu au Siège d'Orange (78 rue Olivier de Serres à Paris) le **19 mars 2019**. Cette édition aura pour thème: "La recherche: quelles perspectives pour les traitements et les soins?"

Gratuit et libre d'accès sur invitation dans la limite des places disponibles. Informations [ici](#)

LES ÉTATS MENTAUX À RISQUE DES JEUNES ADULTES

La 12^{ème} JIPEJAAD (Journée Internationale des Pathologies Emergentes de l'Adolescent et du Jeune Adulte) aura lieu le **26 mars 2019** au GHU Paris Sainte-Anne.

Elle a pour thème : "Intervention précoce : mode d'emploi".

Programme accessible via [ce lien](#)

• FOIRE AUX QUESTIONS • SERVICE SOCIAL •

Calcul erroné de l'AAH et des aides au logement suite à la prise en compte des revenus de placement des parents dans le cadre d'une déclaration fiscale commune : quelles sont les suites à ce jour ?

Un courrier de réclamation, signé par la Présidence de l'Unafam, a été envoyé à la Direction nationale de la Caisse d'Allocations Familiales (CNAF) et à la Caisse Nationale des Solidarités et de l'Autonomie (CNSA) le 9 janvier. S'en est suivi un bref éclairage émanant de la Direction de la CNAF, nous assurant que **"les revenus des parents ne seraient pas retenus dans le calcul de l'AAH et qu'il ne s'agissait que de différencier les revenus de placement des parents de ceux de l'allocataire de l'AAH, car le traitement automatisé n'avait pas permis de déterminer les ressources transmises par la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) à la CAF..."**.

De nombreuses situations précises démontrent l'**impact réel et grave** de cette prise en compte des revenus personnels des parents sur l'AAH et les aides au logement, mais aussi sur les compléments de l'AAH.

Conjointement avec deux autres associations,

nous avons demandé que les erreurs dans le calcul des droits, très lourdes de conséquences pour les personnes concernées et donc fragilisées, soient **régularisées au plus vite**.

Un projet de motion a été déposé, le 6 février au Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPH) qui a mandaté sa présidente pour alerter les ministres concernés (Mme Buzyn, Mme Cluzel et M. Darmanin) ainsi que la directrice de la Sécurité Sociale pour une saisine de la MNC (Mission Nationale de Contrôle et d'Audit des Organismes de Sécurité Sociale).

Cette motion a été présentée le 14 février à la Commission plénière de la CNCPH en présence du Directeur Général Délégué de la CNAF, de la responsable du Pôle Solidarité Insertion et de la responsable du contentieux de la CNAF.

M. le Directeur Général Délégué y précise que la CNAF reconnaît ses erreurs et présente ses excuses : le courrier envoyé aux personnes était **"très mal rédigé"** ; il assure qu'il s'agissait bien d'une demande de la DGFIP qui, pour la première fois, demandait à pouvoir dissocier les revenus de placements des personnes à l'intérieur d'un foyer fiscal et que **ce sont bien les ressources du seul allocataire de l'AAH qui devaient être prises en compte y compris en**

cas de déclaration fiscale commune avec les parents.

26 233 courriers de réclamation leur ont été transmis. Des consignes ont été données dans les CAF pour que ces dossiers soient gérés en urgence ; la constitution d'un groupe de travail de suivi de ces régularisations CNCPH/CNAF est proposé ; il aura aussi pour objet de faire participer les membres pour éviter que ce type d'incidents ne se reproduise.

Ce dysfonctionnement démontre, entre autres choses, que ce qui sécurise actuellement (et dans l'avenir) les ressources des personnes vulnérables, c'est la possibilité de les aider à vérifier qu'elles perçoivent bien les prestations auxquelles elles ont droit, selon la législation en vigueur et de rappeler qu'une notification ou un positionnement de la CAF non étayée par la législation, ne fait pas force de loi.

Cette problématique reste une urgence tant que toutes les situations n'auront pas été régularisées.

■ **Isabelle Debiasi - Assistante sociale secteur Île-de-France**
isabelle.debiasi@unafam.org



• LE SERVICE ÉCOUTE-FAMILLE VOUS RECOMMANDE •

"[Optimiser la prise en charge des patients bipolaires avec la méditation mindfulness](#)", intervention du Dr Christian Gay à visionner sur YouTube lors d'une conférence organisée par l'association Argos 2001 (28.04.2016).

JOURNÉE D'INFORMATION SUR LES TROUBLES PSYCHIQUES

- ▶ Annonay (07) – 9 mars
- ▶ Strasbourg (67) – 16 mars
- ▶ Montpellier (34) – 16 mars
- ▶ Avignon (84) – 23 mars
- ▶ St Etienne (42) – 23 mars
- ▶ Nantes (44) – 23 mars
- ▶ Cergy le Haut (95) – 23 mars
- ▶ Valence (26) – 30 mars
- ▶ Bois-Colombes (92) – 30 mars
- ▶ Lyon (69) – 6 avril
- ▶ Nancy (54) – 6 avril

ATELIER D'ENTRAIDE PROSPECT

- ▶ Chateaulin (29) - 8, 9, 10 mars
- ▶ Lyon (69) - 9 & 23,24 mars
- ▶ Angerville l'Orcher (76) - 15, 16, 17 mars
- ▶ Marquette-lès-Lille (62) - 16, 17 & 23 mars
- ▶ Bourgouin-Jallieu (38) - 16 & 23, 24 mars
- ▶ Créteil (94) - 22, 23 & 30 mars
- ▶ Elancourt (78) – 24 & 30,31 mars
- ▶ Auxerre (89) - 29, 30, 31 mars
- ▶ Strasbourg (67) - 29, 30, 31 mars
- ▶ Montpellier (34) - 29, 30 mars & 6 avril
- ▶ Paris (75) - 30,31 mars & 7 avril

JOURNÉE D'INFORMATION TROUBLES DU COMPORTEMENT ET PARCOURS SCOLAIRE

- ▶ Angers (44) – 30 mars

JOURNÉE APRÈS-PROSPECT

- ▶ Niort (79) – 16 mars
- ▶ Nantes (44) – 24 mars
- ▶ Auxerre (89) – 28 mars ou 1^{er} avril

FORMATION MIEUX COMMUNIQUER AVEC SON PROCHE BIPOLAIRE

- ▶ Châteauroux (36) – 16 & 23 mars
- ▶ Nîmes (30) - 13 & 14 avril
- ▶ Dijon (21) - 17 & 18 avril

Ces formations sont ouvertes gratuitement à toute personne proche d'une personne vivant avec des troubles psychiques, qu'elle soit adhérente ou non à l'Unafam. Informations et inscriptions auprès des délégations organisatrices.

